



**Finances - Economie – Marchés publics
et travaux**

OBJET : Cession de parcelle au groupe PIGEON – Zone Industrielle Hochevie - Soudan

EXPOSE

Le groupe PIGEON est actuellement propriétaire d'un terrain situé sur la zone du Val de Chère à Châteaubriant, aujourd'hui libre de toute occupation.

L'entreprise TEAM PLASTIQUE, implantée sur le territoire communautaire, anticipe une croissance de son activité et a manifesté son intérêt pour l'acquisition de ce foncier afin de permettre son développement économique.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes a mis en relation les deux entreprises afin de favoriser une solution répondant aux besoins de chacune et participant au développement économique du territoire.

A l'issue des échanges engagés, le groupe PIGEON, favorable au développement de l'entreprise TEAM PLASTIQUE, a donné son accord de principe pour la cession de sa parcelle cadastrée section B n° 768 d'une superficie de 12 000 m² située sur la zone.

En contrepartie, et afin d'assurer la poursuite de son propre développement sur le territoire communautaire, le groupe PIGEON a sollicité la Communauté de Communes pour disposer d'un foncier économique sur la zone d'Hochevie située à Soudan.

La Communauté de Communes dispose, sur cette zone, d'un terrain présentant des caractéristiques et une configuration compatibles avec les besoins exprimés par l'entreprise.

Il est ainsi proposé de consentir au groupe PIGEON une promesse de vente portant sur la parcelle cadastrée section YW n°36 d'une superficie de 11 854 m², située sur la zone d'Hochevie à Soudan. Cette promesse devra être levée dans un délai maximal de trois ans à compter de sa signature.

L'évaluation de ce foncier a été actualisée par le service des Domaines qui a fixé une valeur de 11 € HT/m² dans un avis rendu le 22 mai dernier. Il est proposé de maintenir le prix de cession à 10 € HT/m². Ce montant correspond en effet à la valeur retenue dans les échanges et négociations engagés avec l'entreprise sur la base des précédents avis domaniaux. L'écart constaté, inférieur à la marge de négociation de 10 % admise sans justification particulière, permet de conserver les conditions initialement présentées au groupe PIGEON.

Ce dossier a été examiné lors de la Commission « Finances - Economie – Marchés publics et travaux » réunie le 10 juin dernier.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- d'approuver la cession au profit du groupe PIGEON ou toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait, la parcelle cadastrée YW n°36 pour une superficie de 11 854 m² sur la commune de Soudan (frais d'acte et taxes à la charge de l'acquéreur) ;
- de valider le prix de cession des parcelles à 10 € par m²,
- d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération (acte à intervenir...).

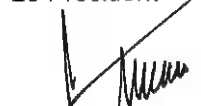
Les propositions sont adoptées à la majorité
2 contre (M. Maxime HUPEL – Mme Anne
LEGRAIS-OZBERK)
1 abstention (Mme Stéphanie DRUART)

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 30 juin 2026

La secrétaire de séance


Mélaïne CHESNOT

Le Président


Alain HUNAUULT

AR-Préfecture

044-200072726-20260701-10-DE

Acte certifié exécutoire

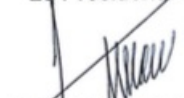
Réception par le Préfet : 01-07-2026

Publication le : 01-07-2026

Conseil Communautaire du :



Le Président,


Alain HUNAUULT



Finances - Economie – Marchés publics
et travaux

OBJET : Annexe - Cession de parcelle au groupe PIGEON – Zone d'Hochepie à Châteaubriant



AR-Préfecture

044-200072726-20260701-10-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 01-07-2026

Publication le : 01-07-2026

Conseil Communautaire du



Le Président,

Alain HUNAUT

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à dix-sept heures trente, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant–Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes- sur convocation adressée le vingt-trois juin deux mille vingt-six et sous la Présidence de M. Alain HUNAUT.

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Matthieu HAMARD	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAUT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X		X	P	Mme Julie COTTINEAU
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Elisabeth RICHET	X				
	M. Jean-Louis ARQUIER	X				
	Mme Julie COTTINEAU	X				
	M. Maxime HUPEL	X				
	Mme Anne LEGRAIS-OZBERK	X				
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	M. Michel HORHANT	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	Mme Anaïck GOUJON	X				
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Pierre-Louis DOUART			X	P	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET
	Mme Stéphanie DRUART	X				
FERCE	Mme Marie-Amélie THOMEROT	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Yoan VETU	X				
ISSÉ	M. Jean-Marc LALLOUÉ			X	P	Mme Béatrice PIERRISNARD
	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Franck DELAMARRE			X	P	Mme Marie-Irène BOUIN

JUIGNE DES MOUTIERS	M. Christian RATTAZI	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Valérie CARTERON	X				
MARSAC SUR DON	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
	M. Dominique POUPARD	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	M. Samuel PLOTEAU			X	P	Mme Sylvie VANRENTERGHEM
	Mme Sylvie VANRENTERGHEM	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Marie-Josèphe LEMAITRE	X				
MOUAIS	M. Yvan MENAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Edith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Jean-Pierre DESFOSSES			X	P	M. Olivier POIRIER
ROUGE	Mme Jeannette BOISSEAU	X				
	M. Olivier PARIS	X				
	M. Michaël VERDIER	X				
RUFFIGNE	Mme Anita BONNIER	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Michel GAUVIN	X				
	Mme Anne FAUCHEUX	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Anthony DEVALET	X				
	Mme Karine LEROUX	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Hubert POTIER	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE			X	P	M. Hubert POTIER
SOULVACHE	Mme Sandra HERSANT	X				
VILLEPOT	Mme Mélaine CHESNOT	X				

Secrétaire de Séance : Mme Mélaine CHESNOT

M. Michaël VERDIER est arrivé à 17 h 51 lors de la lecture de la délibération n°2026-038 relative aux Comptes Financiers Uniques (tous budgets, principal et annexes, en M57 et M4).

Mme Jacqueline BOMBRAÏ a quitté la séance à 17 h 56 lors de la lecture de la délibération n°2026-038 relative aux Comptes Financiers Uniques (tous budgets, principal et annexes, en M57 et M4).

AR-Préfecture

044-200072726-20260701-10-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 01-07-2026

Publication le : 01-07-2026



Le Président,

Alain HUNAULT